



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°13-2018-296

PUBLIÉ LE 28 NOVEMBRE 2018

Sommaire

DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur

13-2018-11-26-003 - Métrologie légale - Agrément Cercle Optima (chrono numérique) (6 pages)

Page 3

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

13-2018-11-26-006 - Récépissé de déclaration au titre des services à la personne au bénéfice de l'EURL "BASTIEN SERVICES" sise 34, Avenue des Ribas - 13770 VENELLES. (2 pages)

Page 10

13-2018-11-26-005 - Récépissé de déclaration au titre des services à la personne au bénéfice de Madame "PRADIER Pascale", micro entrepreneur, domiciliée, 105, Chemin des Paluds - 13630 EYRAGUES. (2 pages)

Page 13

DRDJSCS 13

13-2018-11-26-004 - Arrêté portant autorisation de création d'un service mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département des Bouches-du-Rhône géré par l'Association Tutélaire de Gestion (ATG) (3 pages)

Page 16

DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur

13-2018-11-26-003

Métrologie légale - Agrément Cercle Optima (chrono
numérique)

PREFET DES BOUCHES DU RHÔNE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Provence-Alpes-Côte d'Azur

**DECISION n° 18.22.271.016.1 du 26 novembre 2018 portant modification de l'annexe
de la décision d'agrément n° 05.22.271.004.1 du 05 septembre 2005**

Le Préfet du département des Bouches du Rhône,

Vu l'arrêté du 08 février 2018 du préfet des Bouches du Rhône, publié au recueil des actes administratifs le 08 février 2018, portant délégation de signature au directeur régional de la DIRECCTE Provence Alpes Côte d'Azur ;

Vu le règlement (UE) n°165/2014 du Parlement européen et du Conseil du 04 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, et modifiant les règlement (CE) n°561/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route ;

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié pris pour application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001, notamment son titre VI ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 7 juillet 2009 et par l'arrêté du 19 mars 2010 ;

Vu la décision du 21 octobre 2015 établissant les exigences spécifiques complémentaires à la norme applicable aux systèmes d'assurance de la qualité des organismes désignés ou agréés pour la vérification des instruments de mesure réglementés ;

Vu la décision n° 03.22.100.007.1 du 2 décembre 2003, modifiée, attribuant la marque d'identification FG 13 à la société CERCLE OPTIMA dont le siège social est sis : **31 avenue Francis Perrin Rousset Parc et Club 13790 ROUSSET** ;

Vu la décision n° 05.22.100.011.1 du 5 septembre 2005 étendant aux chronotachygraphes numériques le bénéfice de la marque d'identification FG 13 attribuée à la société CERCLE OPTIMA par la décision n° 03.22.100.007.1 du 2 décembre 2003 modifiée ;

Vu la décision n° 05.22.271.004.1 du 5 septembre 2005, modifiée, agréant la société CERCLE OPTIMA pour réaliser les opérations d'installation et d'inspection périodique de chronotachygraphes numériques ;

Vu la décision n° 12.22.271.012.1 du 20 décembre 2012 accordant la dérogation relative aux dispositions applicables à la sécurité des cartes d'atelier des techniciens et ce pour les ateliers de la même raison sociale, en référence à l'article 9 de l'arrêté ministériel du 07 juillet 2004 modifié, sous couvert de dispositions de sécurité équivalentes et de l'application de la procédure Tco-P-001 ;

Vu la décision n°17.22.271.010.1 du 18 août 2017 renouvelant la décision d'agrément n°05.22.271.004.1 du 05 septembre 2005 susvisée selon le référentiel de la décision du 21 octobre 2015 pour une durée de 4 ans, à savoir jusqu'au 05 septembre 2021;

Vu l'accréditation délivrée par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) – accréditation n°3-1288 révision 18 du 10 octobre 2018, à la société CERCLE OPTIMA ;

Vu les éléments, transmis par la société CERCLE OPTIMA en date du 26 novembre 2018, à l'appui de sa démarche visant à la **réduction** de son agrément au détriment de la société «**ETABLISSEMENTS VAIN**» pour ses deux ateliers sis 5 av. Normandie Sussex 76886 DIEPPE et 3 avenue Emile Basly 76120 Le Grand Quevilly ;

Sur proposition du Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

DECIDE :

Article 1 : La présente décision, en vue de prendre en compte les éléments transmis par la société CERCLE OPTIMA visés ci-dessus, et après validation de la DIRECCTE Provence Alpes Côte d'Azur, modifie l'annexe à la décision d'agrément n°05.22.271.004.1 du 05 septembre 2005 délivrée à la société CERCLE OPTIMA, dont le siège est situé : **31 avenue Francis Perrin Rousset Parc et Club 13790 ROUSSET**, pour réaliser dans ses ateliers, dont la liste figure en annexe, les opérations d'installation et d'inspection périodique de chronotachygraphes numériques.

La nouvelle annexe porte la mention «**révision n° 101 du 26 novembre 2018**»

Article 2. : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet du département des Bouches du Rhône dans un délai de deux mois après sa notification Elle peut également être déférée auprès du tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou dans un délai de deux mois à compter du rejet du recours gracieux ;

Article 3 : Les autres dispositions de la décision du 05 septembre 2005 modifiée et renouvelée sont inchangées.

Article 4 : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Provence Alpes et Côte d'Azur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la Société CERCLE OPTIMA.

Fait à Marseille, le 26 novembre 2018

**Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur régional des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
Par délégation, le Chef du service métrologie légale**

(signé)

Frédéric SCHNEIDER

CERCLE OPTIMA

Annexe à la décision n° 05.22.271.004.1 du 05/09/2005 (1/4)

Révision n° 101 du 26 novembre 2018

Liste des ateliers couverts par le présent agrément et numéros abrégés correspondants
(Début)

| Numéro abrégé identifiant l'atelier | Nom | Adresse | Commentaires |
|-------------------------------------|--------------------------------------|---|---|
| 052200401 Retrait au 01/12/2018 | ETABLISSEMENTS VAIN | 5, av. Normandie Sussex 76886 DIEPPE | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200402 | E.A.R. | 338, avenue Guiton 17000 LA ROCHELLE | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200403 | ROYAN ELECTRIC AUTO CLIMATISATION | 12, rue Denis Papin 17208 ROYAN | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200405 | SARL ATELIER BRACH FILS | 21, rue des Métiers 57970 YUTZ | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200406 | LEROUX – BROCHARD | 2, avenue de la 3 ^{ème} DIB 14200 HEROUVILLE ST CLAIR | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200414 | VESOUL ELECTRO DIESEL | Zone de la Vaugine 70000 VESOUL | Tous les véhicules, y compris à traction intégrale |
| 052200415 | DESERT | ZAC Rougemare 482, rue René Panhard 27000 EVREUX | Tous les véhicules, y compris à traction intégrale |
| 052200416 | DESERT | Avenue Jean Monnet 27500 PONT AUDEMER | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200417 | SODIAMA | Route de Paris 50600 ST HILAIRE DU HARCOUËT | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200418 | SODIAMA | ZAC la Croix Carrée Rue Denis Papin 50180 AGNEAUX | Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente |
| 052200421 | SODIAMA | 21bis, boulevard de Groslay 35300 FOUGERES | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200422 | DECHARENTON | 2, rue Duremeyer 61100 FLERS | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200423 | ETS SIMEON | 16 route de Paris 58640 VARENNES-VAUZELLES | Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente |
| 052200425 | DECHARENTON | Route de Paris 61200 UROU et CRENNES | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200427 | E.D.P. ELECTRO DIESEL | Z.I. Les Gravasses 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200428 | L.M.A.E. | Pays Noyé 97224 DUCOS | Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente |
| 052200429 | RG AUTO | 27 rue Ada Lovelace 44400 REZE | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200431 | GROUPE VIDALAUTO | Z.I. B, La Tuilière 83480 PUGET SUR ARGENS | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200432 | DURAND SERVICES | 36, petite rue de la Plaine 38300 BOURGOIN | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200434 | DURAND AUTO VI | Zone Industrielle, RN 75 38490 CHARANCIEU | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200435 | DURAND SERVICES | 269, route de Givors 38670 CHASSE SUR RHONE | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200436 | DURAND SERVICES | 11, rue des Glairaux 38120 ST EGREVE | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200439 | AUTO POIDS LOURDS SERVICES | Zone Saint Charles 66000 PERPIGNAN | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200440 | AISNE DIESEL SERVICES | Rue Antoine Parmentier 02100 ST QUENTIN | Hors véhicules à traction intégrale permanente |

CERCLE OPTIMA

Annexe à la décision n° 05.22.271.004.1 du 05/09/2005 (2/4)

Révision n° 101 du 26 novembre 2018

Liste des ateliers couverts par le présent agrément et numéros abrégés correspondants
(Suite)

| Numéro abrégé identifiant l'atelier | Nom | Adresse | Commentaires |
|--|---|--|--|
| 052200441 | AISNE DIESEL SERVICES | Rue Antoine de Saint Exupéry 02200 VILLENEUVE ST GERMAIN | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200442 | FREINS SERVICE POIDS LOURDS | 2, rue de Bastogne 21850 ST APOLLINAIRE | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200443 | COMPTOIR DU FREIN | 60, av. de Lattre de Tassigny 39100 DOLE | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200444 | COMPTOIR DU FREIN | Rue des Grangettes 39570 PERRIGNY | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200446 | AISNE DIESEL SERVICES | Route d'Hirson 02830 ST MICHEL | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200447 | AISNE DIESEL SERVICES | Route de Vauvillers 80170 ROSIERES | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200448 | FREINS SERVICE POIDS LOURDS | ZA de l'Orée du Bois 25480 PIREY | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200449 | FREINS SERVICE POIDS LOURDS | Boulevard Charles de Gaulle 21160 MARSANNAY LA CÔTE | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200450 | GROUPE DELAHAY | Pôle d'activité des Longs Champs Le chantier de la plaine-BP 9 62217 BEAURAINS | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200451 | GROUPE DELAHAY | ZAC de la Vallée 59554 NEUVILLE ST REMY | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200452 | ETS B. COUSTHAM | 83, avenue Foch 76210 GRUCHET LE VALASSE | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200453 | AEDS | 423, rue des Pommiers 50110 TOURLAVILLE | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200454 | GOUIN EQUIPEMENTS VEHICULES | 342 avenue de Paris 79000 NIORT | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200455 | DURAND SERVICES | Lieu dit Le Levatel 38140 RIVES SUR FURE | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200456 | TECHNOLOGIES NOUVELLES DE DISTRIBUTION 53 | 93, avenue de Paris 53940 ST BERTHEVIN | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200457 | TECHNOLOGIES NOUVELLES DE DISTRIBUTION 53 | 367, rue Joseph Cugnot 53100 MAYENNE | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200458 | RECTIFICATION MODERNE ABBEVILLOISE RMA | 10, voie Michel Debray 80100 ABBEVILLE | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200463 | GROUPE VANDENBERGHE | 25, rue Roger Salengro 62230 OUTREAU | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200464 | GROUPE VANDENBERGHE | 12, avenue de la Rotonde 59160 LOMME | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200465 | GROUPE VANDENBERGHE | 2, rue de Rotterdam 59910 BONDUES | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200466 | COFFART | Grande Rue 08440 VILLE SUR LUMES | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200467 | VESOUL ELECTRO DIESEL (LANGRES PIECES AUTO) | 6, P.A. de l'Avenir 52200 SAINTS GEOSMES | Hors véhicules à traction intégrale permanente ou de gabarit inadapté aux locaux |

CERCLE OPTIMA

Annexe à la décision n° 05.22.271.004.1 du 05/09/2005 (3/4)

Révision n° 101 du 26 novembre 2018

Liste des ateliers couverts par le présent agrément et numéros abrégés correspondants
(Suite)

| Numéro abrégé identifiant l'atelier | Nom | Adresse | Commentaires |
|---|---|--|--|
| 052200468 | SOCIETE NOUVELLE BRIGNOLES ELECTRO DIESEL (SNBED) | Z.I. Les Consacs 83170 BRIGNOLES | Hors véhicules à traction intégrale permanente ou de gabarit inadapté aux locaux |
| 052200469 | BARNEAUD PNEUS | 45, route de Saint Jean 05000 GAP | Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente |
| 052200470 | CHOUTEAU PNEUS | 31, avenue d'Argenson 86100 CHATELLERAULT | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200471 | HAUTOT JEAN ET FILS | Zone Industrielle 76190 YVETÔT | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200473 | BESNIER | ZI n°1, Le Buat 61300 ST OUEN SUR ITON | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200474 | MATERIEL INFORMATIQUE ET AUTOMOBILE SOMIA | 1058, RN 7 06270 VILLENEUVE LOUBET | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200475 | MATERIEL INFORMATIQUE ET AUTOMOBILE SOMIA | PAL, chemin St Isidore, box 11 06200 NICE | Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente |
| 052200476 | TRINITE FREINAGE | 10, route de Laghet 06340 LA TRINITE | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200477 | SOCIETE MECANIQUE VAROISES DE VEHICULES INDUSTRIELS (SMVVI) | 348, avenue Nicolas Fabri de Peiresc 83130 LA GARDE | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200478 | LE HELLO | Boulevard Pierre Lefauchaux ZI Sud 72000 LE MANS | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200480 | ETABLISSEMENTS FAURE | Côte de la Cavalerie 09100 PAMIER | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200482 | MATERIEL INFORMATIQUE ET AUTOMOBILE SOMIA | 187 rue du docteur Calmette 83210 La Farlède | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200483 Retrait au 01/12/2018 | ETABLISSEMENTS VAIN | 3 avenue Emile Basly 76120 Le Grand Quevilly | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200485 | COSTECHARAYRE | 1005 avenue du Vivarais 07100 SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200486 | LE HELLO | Rue de Villeneuve ZAC des Portes de l'Océane 72650 SAINT-SATURNIN | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200487 | SOCIETE GUADELOUPEENNE DE CHRONOTACHYGRAPHE (SGC) | Impasse Emile Dessoult ZI de Jarry 97122 BAIE-MAHAULT GPE | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200490 | GARLOUIS CENTRE DE CONTROLE | 7 Rue de Gravière 67116 REICHSTETT | Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente |
| 052200491 | MATERIEL INFORMATIQUE ET AUTOMOBILES SOMIA | 270 Rue du commerce ZA Les playes 83140 Six-Fours-Les-Plages | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200492 | AISNE DIESEL SERVICE | Rue du Pont des Rêts 60750 Choisy-au-Bac | Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente |

CERCLE OPTIMA

Annexe à la décision n° 05.22.271.004.1 du 05/09/2005 (4/4)

Révision n° 101 du 26 novembre 2018

Liste des ateliers couverts par le présent agrément et numéros abrégés correspondants
(Suite et Fin)

| Numéro abrégé identifiant l'atelier | Nom | Adresse | Commentaires |
|-------------------------------------|---|---|--|
| 052200493 | NAPI TACHY | 40 Rue de l'Ile Napoléon 68170 RIXHEIM | Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente |
| 052200494 | NORD EST CONTROLES | 16 rue du rond, 51300 Luxémont et Villotte | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200495 | NORD EST CONTROLES | route nationale 44, 51520 Saint Martin sur le Pré | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200496 | ETABLISSEMENTS LENOIR JEAN | 2 rue des Saules ZA des sources 10150 CRENEY PRES TROYES | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200497 | DURAND SERVICES | 41 avenue des frères Montgolfier 69680 CHASSIEU | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200498 | ENGINS POIDS LOURDS SERVICES (E-P-L-S) | 29-31 avenue Eiffel ZAC de la mare Pincon 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 052200499 | DROME ARDECHE CHRONO | 17 avenue de Meyrol 26200 MONTELMAR | Hors véhicules à traction intégrale permanente |
| 0522004A0 | TECHNIC TRUCK SERVICE | 18 avenue Gaston Vernier 26200 Montélimar | Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente |
| 0522004A3 | AUVERGNE REPARATION SERVICES | 1 rue de Pérignat 63800 Cournon d'Auvergne | Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente |
| 0522004A6 | GARAGE ALLIER POIDS LOURDS | 20 rue Nicolas Rambourg 03400 YZEURE | Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente |
| 0522004B3 | LK TACHY | 122 rue Robert Bunsen Technopôle Forbach Sud 57460 BEHREN-LES-FORBACH | Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente |
| 0522004B4 | BARNEAUD PNEUS | ZA LE VILLARD 05600 GUILLESTRE | Hors véhicules à traction intégrale permanente |

Déplacement des techniciens intersites :

La dérogation relative aux dispositions applicables à la sécurité des cartes d'atelier des techniciens, et ce pour les ateliers de la même raison sociale, conformément à l'article 9 de l'arrêté ministériel du 07 juillet 2004 modifié est accordée par la décision 12.22.271.012.1 du 20 décembre 2012 sous couvert de dispositions de sécurité équivalentes et de l'application de la procédure Tco-P-001. ;

Fin

* * * * *

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

13-2018-11-26-006

Récépissé de déclaration au titre des services à la personne
au bénéfice de l'EURL "BASTIEN SERVICES" sise 34,
Avenue des Ribas - 13770 VENELLES.

Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail, et
de l'Emploi PACA
Unité départementale des
Bouches-du-Rhône



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**Récépissé de déclaration n°
d'un organisme de Services à la Personne
enregistré sous le N° SAP839278488**

Vu le Code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Préfet des Bouches-du-Rhône,

CONSTATE

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité départementale des Bouches-du-Rhône le 06 novembre 2018 par Monsieur Sébastien MARQUANT en qualité de Gérant, pour l'EURL « **BASTIEN SERVICES** » dont l'établissement principal est situé 34, Avenue des Ribas - 13770 VENELLES et enregistré sous le N° SAP839278488 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage,
- Prestations de petit bricolage dits « homme toutes mains ».

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les départements d'exercice de ses activités.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Marseille, le 26 novembre 2018

Pour le Préfet et par délégation,
Par empêchement du Responsable de l'Unité départementale des Bouches-du-Rhône
La Directrice adjointe,

Sylvie BALDY

55, Boulevard Perier - 13415 MARSEILLE cedex 20 ☎ 04 91 57.97 12 - 📠 04 91 57 96 40
Mel : paca-ut13.sap@direccte.gouv.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

13-2018-11-26-005

Récépissé de déclaration au titre des services à la personne
au bénéfice de Madame "PRADIER Pascale", micro
entrepreneur, domiciliée, 105, Chemin des Paluds - 13630
EYRAGUES.



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**Récépissé de déclaration n°
d'un organisme de Services à la Personne
enregistré sous le N° SAP523569572**

Vu le Code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Préfet des Bouches-du-Rhône,

CONSTATE

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité départementale des Bouches-du-Rhône le 08 novembre 2018 par Madame Pascale PRADIER en qualité de dirigeante, pour l'organisme « **PRADIER Pascale** » dont l'établissement principal est situé 105, Chemin des Paluds - 13630 EYRAGUES et enregistré sous le N° SAP523569572 pour l'activité suivante :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Soutien scolaire ou cours à domicile.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les départements d'exercice de ses activités.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Marseille, le 26 novembre 2018

Pour le Préfet et par délégation,
Par empêchement du Responsable de l'Unité départementale des Bouches-du-Rhône
La Directrice adjointe,

Sylvie BALDY

55, Boulevard Perier - 13415 MARSEILLE cedex 20 ☎ 04 91 57 97 12 - 📠 04 91 57 96 40
Mel : paca-ut13.sap@direccte.gouv.fr

DRDJSCS 13

13-2018-11-26-004

Arrêté portant autorisation de création d'un service
mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le
département des Bouches-du-Rhône géré par l'Association
Tutélaire de Gestion (ATG)

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

**Direction Régionale et Départementale
de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Direction Départementale Déléguée
des Bouches-du-Rhône**

**Arrêté portant autorisation de création d'un service mandataire judiciaire
à la protection des majeurs dans le département des Bouches-du-Rhône,
géré par l'Association Tutélaire de Gestion (ATG)
FINESS EJ : 30 001 364 6**

**Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône**

- Vu** le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L 312-1, L 313-1-1, R 313-4 et R 313-10 ;
- Vu** la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs ;
- Vu** le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le décret n°2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** le décret du Président de la République ministériel du 22 novembre 2017 nommant Monsieur Pierre DARTOUT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 13-2018-08-23-003 du 23 août 2018 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs
- Vu** le schéma régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur de la protection juridique des majeurs et des délégués aux prestations familiales en date du 31 décembre 2015, révisé par avenant en date du 16 janvier 2018 ;
- Vu** l'avis d'appel à projet médico-social n° 13-2018-06 -11-003 en date du 11 juin 2018 relatif à la création d'un quatrième service mandataire judiciaire à la protection des majeurs en capacité d'exercer 300 mesures de protection dans le département des Bouches-du-Rhône ;
- Vu** le classement en première position rendu par la commission d'information et de sélection des projets d'établissements et services sociaux et médico-sociaux de compétence exclusive de l'Etat pour le département des Bouches-du-Rhône ;
- Vu** le procès-verbal de rapport de présentation de déroulement de la procédure d'appel à projet social et médico-social exposant les motifs du classement ;
- Vu** l'avis favorable du procureur de la République près le TGI de Marseille en date du 15 novembre 2018 ;

D.R.D.J.S.C.S PACA
Direction départementale déléguée des Bouches du Rhône
66 A rue Saint Sébastien – CS 50240 13292 MARSEILLE CEDEX 06
Téléphone : 04 91 00 57 00 – Télécopie : 04 91 00 57 10

Considérant que le projet présenté satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement pour la création d'un service mandataire judiciaire à la protection des majeurs et qu'il prévoit les démarches d'évaluation ;

Considérant que le projet est conforme au cahier des charges relatif à la création d'un quatrième service mandataire judiciaire dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Considérant que le projet de création d'un service mandataire dans le département des Bouches-du-Rhône présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le montant des dotations mentionnées aux articles L 313.8 et L 314.4 du code de l'action sociale et des familles au titre de l'année 2018 ;

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation visée à l'article L 313-1 du code de l'action sociale et des familles est accordée à l'Association Tutélaire de Gestion (ATG), sise 13 avenue Feuchères 30020 NIMES Cedex 1, en vue de la création d'un service mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département des Bouches-du-Rhône destiné à exercer des mesures de protection des majeurs au titre du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice ou au titre de la curatelle ou de la tutelle et au titre de la mesure d'accompagnement judiciaire dans le ressort des tribunaux d'instance de :

- Aix-en-Provence
- Aubagne
- Marseille
- Martigues
- Salon-de-Provence
- Tarascon

Article 2 : Cette autorisation est accordée pour une durée de 15 ans. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L 312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues à l'article L 313-5 du même code.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article L 313-1 du code de l'action sociale et des familles, la présente autorisation est caduque si elle n'a pas fait l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans suivant sa notification.

Article 4 : La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L 313-6 du code de l'action sociale et des familles dont les conditions de mise en œuvre sont prévues par les articles D 313-11 à D 313-14 du même code.

Article 5 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en compte pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente concernée.

D.R.D.J.S.C.S PACA
Direction départementale déléguée des Bouches du Rhône
66 A rue Saint Sébastien – CS 50240 13292 MARSEILLE CEDEX 06
Téléphone : 04 91 00 57 00 – Télécopie : 04 91 00 57 10

Article 6 : Ce service sera répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité Juridique :

N°FINESS : 30 001 364 6

Entité Etablissement :

N°FINESS : en attente

Code catégorie : 340 – MJPM

Codes disciplines :

. 520 – Tutelle curatelle mandat spécial sauvegarde de justice

. 521 – Mesure d'accompagnement judiciaire

Code activité/fonctionnement : 50 – Protection juridique

Code clientèle : 860 – Majeurs protégés

Code MFT : 30 – Préfet région

Article 7 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 8 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône par intérim et le Directeur Départemental Délégué de la Cohésion Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 26 novembre 2018

Le Préfet,

Signé

Pierre DARTOUT

D.R.D.J.S.C.S PACA
Direction départementale déléguée des Bouches du Rhône
66 A rue Saint Sébastien – CS 50240 13292 MARSEILLE CEDEX 06
Téléphone : 04 91 00 57 00 – Télécopie : 04 91 00 57 10